

N°2026/46

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

SEANCE DU 29/09/2026	
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents ou représentés : 18 Date de la Convocation : 24/09/2026 OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA DEMANDE DE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE PLEIN EXERCICE D'AUXI-LE-CHÂTEAU	L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme. Aline GUILLUY, Maire. PRESENTS : Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Marie DEBRAY ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Alexandra FRASER-PINTAPARIS ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Sandra TARDIEU – Teddy MEURDESOLF – Anaïs CABARET – Clémence DECRAMER – Alexis SEPTIFORT SECRETAIRE DE SEANCE : Cameron GALVAIRE

Le Conseil Municipal d'Auxi-le-Château,

Considérant le rôle essentiel du bureau de poste d'Auxi-le-Château dans l'accès aux services publics de proximité ;

Considérant qu'Auxi-le-Château constitue un pôle de services pour les habitants de la commune mais également pour ceux des communes rurales environnantes ;

Considérant que le bureau de poste est particulièrement important pour les personnes âgées, les personnes rencontrant des difficultés avec les démarches numériques, les personnes sans moyen de transport ainsi que pour les commerçants, artisans, associations et entreprises du territoire ;

Considérant que la disparition progressive des services publics en milieu rural contribue à accentuer les inégalités territoriales et le sentiment d'éloignement des services essentiels ;

Considérant que la transformation du bureau de poste en agence postale communale entraînerait un transfert vers la commune d'une partie de l'organisation d'un service aujourd'hui assuré par La Poste ;

Le Conseil municipal affirme son attachement au maintien d'une présence postale complète et pérenne à Auxi-le-Château.

En conséquence, **le Conseil municipal d'Auxi-le-Château à l'unanimité :**

- **DEMANDE solennellement le maintien du bureau de poste de plein exercice d'Auxi-le-Château et s'oppose à sa fermeture.**
- **DEMANDE** à La Poste de poursuivre le dialogue avec la commune et les acteurs institutionnels afin d'étudier toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité du bureau.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 29/09/2026
La Maire

Aline GUILLUY